



Lettre d'information



n°11
octobre 2022

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

**Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!**



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

UNIFRANCE
ARMURERIES

www.riffaut.com



@riffautarmurerie

**NOUVELLE
GENERATION** **CynéTIR**
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles
HD NUMERIQUE



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entraînement**

Blaser



**Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER**

**Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock**
**Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.950 Euros**

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

SOMMAIRE

Vie de l'association	6
Brevet Grand Gibier 2022	8
Tir des femelles	10
Enquête sur l'efficacité des munitions	11
Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne	13
Actualités réglementaires	17
Grande Faune	19
Boutique de l'ADCGGO	20
Annuaire	20

AGENDA

mercredi 7 et 14 décembre : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

Stéphan Levoye. www.stephanlevoye.com



**Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901**

Correspondance :
ADCGGO

C/O Serge Mouchel
21, rue des Ecureuils
61200 ARGENTAN
Tél. : 06 86 33 03 39

E-mail :
adccggorne@orange.fr

Site internet :
www.ancgg.org/ad61

**Le contenu de cette
publication ne peut être
reproduit sans l'autorisation
de l'ADCGGO. Les opinions
émises n'engagent que leurs
auteurs.**

Comité de rédaction :
Matthieu COUSTY
Daniel BOUVE
Daniel DUBOIS
Jean VANHERLE
François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



MOT DU PRESIDENT

Une nouvelle saison de chasse collective commence. Le contexte économique et écologique est particulièrement défavorable avec des conséquences sur l'activité de la chasse. L'augmentation des prix des denrées agricoles entraîne une répercussion sur l'indemnisation des dégâts. Dans notre département, nous devons déjà faire face à une augmentation de la taxe à l'hectare et du prix des bracelets des grands cervidés. Les années suivantes pourront être encore plus difficiles à supporter financièrement. L'équilibre financier de plusieurs fédérations départementales est déjà impacté. Espérons ne pas être une des prochaines.

Dans ce contexte, les pratiques artificielles visant à augmenter les populations de sangliers n'ont plus leur place. Même pratiquées localement, elles ont des conséquences sur l'ensemble des chasseurs.

Cette année a été une année particulièrement dynamique pour notre association. La session du Brevet Grand Gibier s'est déroulée sous le format habituel. Nous avons tenu un stand à l'occasion de l'exposition de trophées ce qui a permis de nombreux échanges avec les chasseurs du département. Le projet sur l'utilisation des drones pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuils a mobilisé plusieurs adhérents passionnés et courageux. Nous y reviendrons.

Nous avons pu constater lors de nos échanges au cours de notre assemblée générale que nous rassemblons des adhérents pratiquant de nombreuses techniques de chasse sur nos territoires ornaïs (battue classique aux petits chiens, chasse aux chiens courants, traque-affût, approche, affût). Veneurs et archers sont aussi plus nombreux. Le rassemblement reste un atout majeur pour la défense de la chasse, qui a d'ailleurs autant besoin d'être expliquée que défendue.

Bonne saison et bonne lecture.

Matthieu Cousty

Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Secrétaire général ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

BUREAU :

Président :
Matthieu COUSTY



Vice-président :
Daniel BOUVE



Secrétaire :
Serge MOUCHEL



Trésorier :
Benoît SALLARD



ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email
1 - Andaines - Bocages	Stéphan LEVOYE	levoye.stephan@wanadoo.fr
	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr
	Bernard RENE	b.rene@orange.fr
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Maxime PERROTTE	maxime.perrotte61@gmail.com
	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	dominique.guyot22@sfr.fr
	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr

Responsable Brevet Grand Gibier :

Maxime MALLET, mallet.max2@gmail.com, 06 26 21 01 66

Responsable site internet :

Matthieu COUSTY, coustymatthieu@yahoo.fr



DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Serge MOUCHEL - 21, rue des Ecureuils - 61200 ARGENTAN

- par mail scanné : adcggorne@orange.fr

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :

☐ montant de la cotisation : 30 €

☐ abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE

www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.

Vie de l'association

Adhésion en ligne

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association (www.ancgg.org/ad61). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG

étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Assemblée générale 2022

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le vendredi 10 juin 2022 à la FDC61. De nombreux adhérents étaient présents et ont pu apprécier une conférence de Didier Leblanc, administrateur ANCGG et président ADCGG53 sur l'utilisation des drones équipés de caméra thermique pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuil lors des fauchages. La démonstration de l'utilisation du drone a été très appréciée.



Représentation de l'association

Notre association participe à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'aux sous-commissions plan de chasse des différents massifs Grand Gibier dans le département de l'Orne. Un représentant de l'association

siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Elle a également participé à la Commission consultative de la chasse en forêt domaniale de la direction Seine-Nord.

Perfectionnement au tir et séances de réglage des systèmes de visée

L'association possède maintenant 4 référents départementaux ayant suivi la formation nationale de l'ANCGG. Il est toujours possible de s'inscrire aux séances de perfectionnement au tir et de

réglages des systèmes de visée auprès de Philippe GUYOT, Tél. : 06 35 15 68 19, Mail : philippe.guyot23@sfr.fr.

Sensibilisation à la recherche du grand gibier blessé

En partenariat avec l'Office National des Forêts, l'ADCGGO a proposé une démonstration de recherche du grand gibier blessé le samedi 7 mai 2022 en forêt domaniale de Grande Gouffern.

Elle a rassemblé quelques adjudicataires et titulaires de licence et les candidats au Brevet Grand Gibier. La démonstration a été réalisée par Hervé Moulinet, conducteur agréé UNUCR et formateur au Brevet Grand Gibier sur la recherche du grand gibier blessé depuis plusieurs années.

L'ADCGGO soutient totalement les conducteurs de chien de sang ainsi sur les responsables de chasse qui adhèrent à cette démarche.



Stand de l'association lors de l'exposition des trophées

Pour la première année, l'ADCGGO était représentée lors de l'exposition annuelle des trophées. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Guy Bonnet, administrateur de l'ANCGG et brillant conférencier sur le cerf, ainsi que Gérard Bedarida, président de l'ANCGG. Une exposition photographique sur les cerfs du 3^e âge a été présentée. Un quizz sur le cerf a également été proposée. Les gagnants

ont été récompensés lors de notre assemblée générale le vendredi 10 juin.



Expérimentation Sauvetage des faons de chevreuil, en Mayenne et dans l'Orne Printemps 2022

Une bonne proportion de prairies dans le département avec présence d'animaux a permis de tester l'efficacité du drone. Les chevrettes s'y sentent en sécurité pour mettre bas et élever leurs petits. Deux pilotes agréés (Michel Bellenger et Stéphan Levoye) et huit assistants (Messieurs Bouve, Chatel, Clouet, Dubois, Louvel, Mouchel, Peigné et Rigobert) ont assuré les opérations. Ces volontaires ont effectué 11 sorties matinales entre le 5 juin et 1er juillet, une période phare dans ce

secteur quant à l'intensité des coupes d'herbe. Pour cette première campagne expérimentale, une surface totale de 135 hectares a été survolée répartie en 123,5 hectares de prairies permanentes et 11,5 hectares de prairies temporaires. La majorité est exploitée en système conventionnel et seulement 20,5 hectares en biologique. La sécheresse au début du printemps n'a pas permis, par la suite, la récolte d'un fourrage abondant. Le couvert végétal présentait donc de fortes disparités en

production : clairsemé à 45%, dense à 55% et très dense à 5%. La hauteur de la végétation étant comprise entre 40 et 70 cm. Les conditions de détection étaient donc satisfaisantes pour le repérage par les capteurs thermiques du drone.

Bénéficiant de l'expérience du terrain, Stéphane Levoye et Michel Bellanger ont privilégié le relationnel avec des agriculteurs susceptibles de nous amener sur des parcelles à forte probabilité de présence de faons. Le succès fut au rendez-vous. Au total 24 faons furent détectés et tous dans un excellent état sanitaire. Déjà grands, ils prenaient la fuite et sortaient des parcelles, avec ou sans leur mère. Seul

un jeune d'à peine deux semaines, tapé au sol, fut mis sous cloche le temps de la fauche. Nous avons connu deux matinées exceptionnelles avec respectivement 5 faons repérés sur seulement 7,5 hectares et 4 faons sur 15 hectares.



Brevet Grand Gibier 2022

L'examen théorique a eu lieu le samedi 21 mai. Dix candidats étaient présents : tous ont validés cette épreuve avec des scores compris entre 25 et 39 / 50.

Quinze candidats étaient présents à l'examen théorique qui s'est déroulée le samedi 25 juin : 11 candidats ont passé l'épreuve complète, 3 candidats ont retenté le niveau "or" et 1 candidat est venu passer l'option vénerie.

Sept candidats ont été récompensés : 3 ont obtenu le niveau or, trois le niveau argent et un a validé l'option vénerie.

Cette année, une session de rattrapage avait été proposée à la FDC53.

Nous remercions les nombreux intervenants pour cette session :

Jean MANGEON, Maxime MALLET, Daniel DUBOIS, Benoît SALLARD, Daniel BOUVE, Hervé MOULINET (UNUCR), Matthieu COUSTY, Rémi GERAULT

(ONCFS), Vincent VOUZELAUD (ADCGG28), Christophe LEVESQUE, Philippe GUYOT, Stéphane LEVOYE, Didier LEBLANC (ANCGG), Rudhel DEKYDTSPOTTER.

Nous remercions également Maxime MALLET (responsable), les correcteurs, Guy FLINDT qui offre une journée de chasse au major, ainsi que Didier LEBLANC, responsable national du Brevet Grand Gibier, qui tient le rôle de président de jury dans notre département depuis plusieurs années.



**Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire,
s'adresser au responsable ADCGGO :**

Maxime MALLET - 980 impasse de la Gloriette - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE
06 26 21 01 69 - mallet.max2@gmail.com



BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Maxime MALLET - La Gloriette - 61700 DOMFRONT
- par mail scanné ou rempli : mallet.max@gmail.com

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

☐ oui si oui, depuis combien de temps ? :

☐ non si non, souhaitez-vous le passer ? ☐ oui ☐ non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

☐ oui ☐ non

Option(s) souhaitée(s) :

☐ tir ☐ arc ☐ vénerie

Activités cynégétiques particulières :

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ ONF | ☐ ONCFS | ☐ garde particulier agréé |
| ☐ administrateur FDC | ☐ technicien FDC | ☐ lieutenant de Louveterie |
| ☐ conducteur UNUCR agréé | ☐ autre : | |

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

☐ non ☐ oui si oui, quel département :

Tir des femelles

Une demande a été réalisée en fin d'hiver pour une demande de l'ouverture du tir des biches et des chevrettes dès l'ouverture générale alors que depuis de nombreuses années, le tir des femelles n'était permis que depuis le 1^{er} novembre suite à une proposition de notre association sous l'impulsion de Jérôme Garnier. Le conseil d'administration a apporté une proposition. La date du 16 octobre a finalement été retenue par la préfecture pour l'ensemble des situations.

« Cas de la biche :

Le taux de réalisation des biches est plus faible en plaine. Il est plus élevé dans les forêts. La problématique de la présence des grands cervidés en plaine doit être prise en compte avec l'augmentation des dégâts agricoles et la présence de plus en plus importante dans certains secteurs. La chasse des cervidés en plaine est facilitée dans les cultures non récoltées.

Du point de vue physiologique, le sevrage des faons de biche a lieu entre 4 et 7 mois. L'ouverture de la biche le 1^{er} novembre reste donc justifiée du point de vue éthique. En prenant en compte des différentes constatations, nous émettons deux propositions :

- cas des territoires en plaine dans les cultures non récoltées : passage de l'ouverture à l'ouverture générale ;
- cas des secteurs forestiers (forêt, bois, boqueteaux) : maintien de l'ouverture le 1^{er} novembre.

Nous mentionnons que le tir des grands cervidés dans les cultures peut être dangereux. La mise en place de rehausseurs lors de ces chasses pourrait être conseillée.

Cas de la chevrete :

Le taux de réalisation est bon en plaine comme en forêt. Il est vrai que la chasse du chevreuil est aussi plus facile dans les cultures non récoltées.

Du point de vue physiologique, le sevrage des faons de chevreuil a lieu vers 4 mois. Les naissances tardives sont aussi plus fréquemment observées durant la totalité du mois de juin. Après le sevrage, une dépendance sociale du chevrillard envers sa mère s'atténue progressivement au long de l'hiver. Compte-tenu du comportement indépendant de l'espèce en automne, les chevrillards orphelins sont plus difficilement réintégrés dans les autres cellules familiales.

En prenant en compte des différentes constatations, nous émettons deux propositions :

- cas des territoires en plaine dans les cultures non récoltées : passage de l'ouverture au 15 octobre ;
- cas des secteurs forestiers (forêt, bois, boqueteaux) : maintien de l'ouverture le 1^{er} novembre. »



Ouvert
du lundi au
samedi sur
rendez-vous

L'étang gobin
Moussonvilliers (61)

L'armurier du Perche

Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leps
Diplômé de l'école de Liège
06.71.73.12.87 – 02.33.85.64.35
romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »
10 % de remise pour les munitions de grande chasse sous présentation
de la carte adhérent ADCGGO

Enquête sur l'efficacité des munitions

L'enquête globale sur l'efficacité des munitions de l'ANCGG auprès de l'ensemble de ses adhérents se poursuit. Elle concerne les munitions plomb ET sans plomb. Elle concerne tous les modes de chasse, y compris la chasse individuelle.

La charte de l'ANCGG prévoit expressément « d'utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates ». Alors que se profile à moyenne échéance l'interdiction du plomb dans les munitions destinées au grand gibier, l'ANCGG mobilise ses membres pour qu'ils apportent leur expérience au travers d'une grande enquête sur l'efficacité des munitions.

La récolte des fiches se déroulera sur plusieurs saisons de chasse.

Principaux objectifs de l'enquête

En plus de fournir des données statistiques descriptives sur les pratiques de chasse du grand gibier à grande échelle auprès des adhérents, cette nouvelle enquête aura les objectifs suivants :

- comparer l'efficacité des munitions sans plomb par rapport aux munitions au plomb pour chaque calibre ;
- Identifier les munitions les plus adaptées en fonction du mode de chasse et du calibre pour aider les chasseurs à passer au sans plomb ;
- acquérir une expérience statistique sur les distances de fuite en fonction des différents paramètres : atteintes, calibres, munitions, circonstances du tir, etc...

Un nouveau formulaire numérique

Le formulaire de cette enquête est disponible sur un site internet spécialement développé pour ce besoin (<https://enquetes.ancgg.org>). Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, aucune donnée à caractère personnel n'est conservée. Mais afin d'éviter toute intrusion malveillante, l'accès est réservé aux adhérents avec les mêmes identifiant et mot de passe que ceux utilisés pour le Quiz

Brevet Grand Gibier. Des fonctions mot de passe oublié et changer son mot de passe sont disponibles sur le site « quiz.ancgg.org ». Les adhérents peuvent également demander leur mot de passe en adressant un e-mail à contact@ancgg.org.

Ce formulaire est également accessible sur smartphone ce qui permettra même de saisir une fiche sur le terrain !

Il est nécessaire de remplir une fiche par animal tiré (prélevé ou blessé). Un animal manqué non blessé ne sera donc pas inclus. En effet, dans cette dernière situation, la principale cause est humaine, il convenait donc de l'écarter des interprétations statistiques.

Le formulaire est présenté sous forme de questions à choix multiples avec une ou plusieurs réponses à sélectionner. Il est obligatoire de renseigner une réponse pour la majorité des questions.

Les renseignements à fournir

Pour obtenir des données fiables qui permettront une étude statistique solide, la grande majorité des questions est à réponse obligatoire. Pour pouvoir remplir correctement une fiche, il convient de bien connaître certains éléments demandés pour les différentes catégories de questions :

- Circonstances du tir : Tous les modes de chasse à tir, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont inclus dans cette étude.
- Arme et munition : Tout type d'arme et mode de visée est également inclus dans l'enquête. Une liste complète de calibre est proposée. Elle inclue naturellement les nouveaux calibres autorisés qui ne l'étaient pas lors de la première étude publiée en

1998. Une liste déroulante complète de balles « plomb » et « sans plomb » est également proposée.

- Tir : il est nécessaire de renseigner la distance où se situait l'animal, son attitude et son allure au moment du tir, l'éventuelle réaction au coup de feu, l'angle du tir, la distance parcourue après le tir ainsi que les indices relevés à l'Anschuss.

- Atteinte : cette section sera naturellement renseignée uniquement si l'animal est retrouvé. Il est nécessaire de renseigner les zones d'entrée et de sortie de la balle, la taille du trou de sortie, le ou les organe(s) majeur(s) touché(s), le poids de l'animal et l'état de la venaison.

Le formulaire papier, un outil supplémentaire

Afin de faciliter le recueil des données sur le terrain ou les soirs de chasses collectives, une fiche papier est également mise à disposition et publiée ci-après. Le formulaire tient sur une seule page et les questions sont présentées de manière synthétique.

Ce formulaire papier donne la possibilité à un chasseur non adhérent de compléter

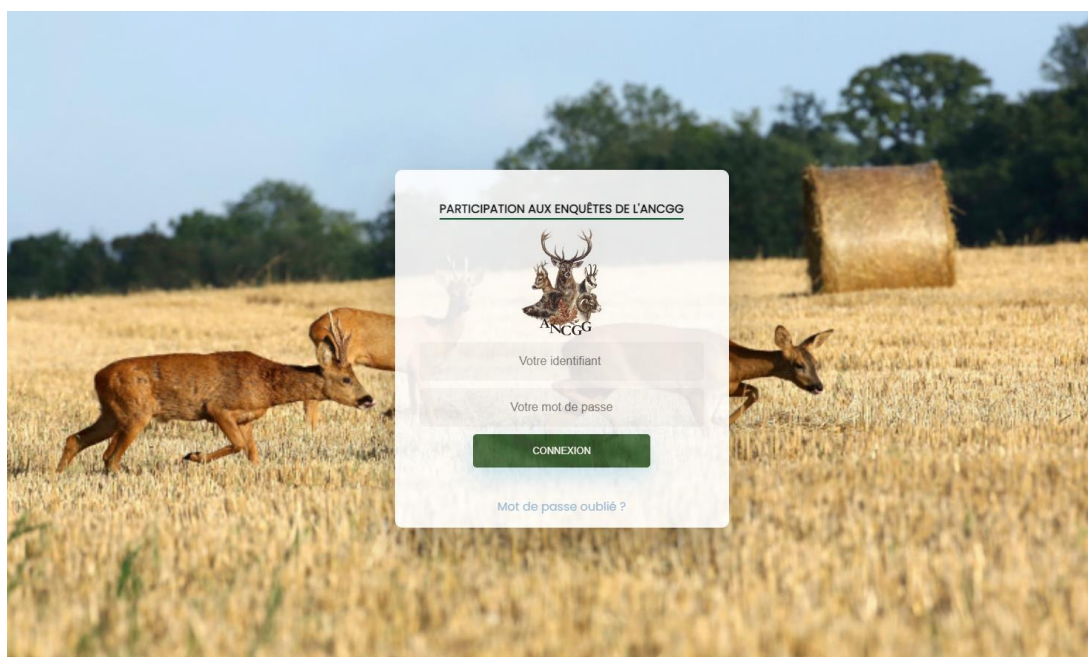
une fiche et de la transmettre à un adhérent pour qu'il la saisisse sur le site internet avec ses propres identifiants tout en préservant l'anonymat.

Quel que soit le support, l'authenticité des résultats est un impératif.

Nécessité d'un grand nombre de données

La première enquête de l'ANCGG publiée en 1998 avait recueilli 26 000 fiches sur 6 saisons de chasse (1990 à 1996). Avec la simplification de l'acquisition des données via le formulaire numérique, un retour encore plus important est souhaité. Les résultats seront publiés progressivement au fur et à mesure que les seuils statistiques seront atteints. Enfin, la publication définitive des résultats sera accompagnée d'un guide de recommandations.

L'ANCGG remercie par avance ses adhérents qui participeront minutieusement à cette étude et ne manquera pas de publier l'avancement des résultats.



Le formulaire est accessible sur le site internet développé spécifiquement :

<https://enquetes.ancgg.org>

Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne

A partir des données de prélèvements communiquées chaque année par la FDC61, il est intéressant de suivre l'évolution sur plusieurs saisons pour comprendre la dynamique des populations dans notre département.

Sanglier

Pour la cinquième saison consécutive, le nombre de prélèvements dépasse les 4000. Avec le contexte économique et écologique actuel, l'indemnisation des dégâts peut devenir un véritable problème pour l'équilibre financier d'une fédération.

Cerf

L'espèce se porte bien dans le département et le taux de réalisation est stable malgré une augmentation des attributions. Pour la prochaine saison, une augmentation des attributions sera appliquée sur les massifs d'Ecouvès, Andaines et de manière plus marquée sur Saint-Evrault.

Chevreuil

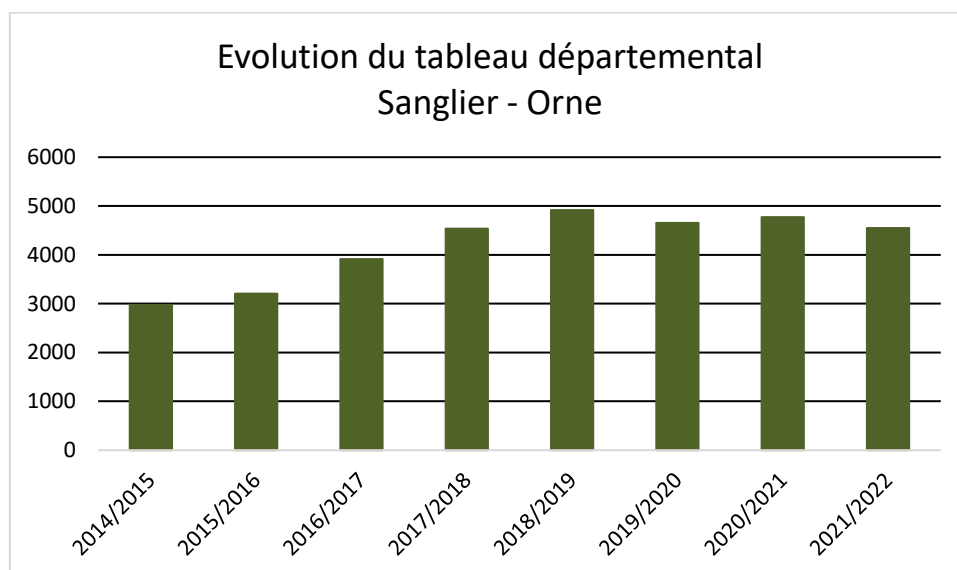
Les prélèvements sont légèrement plus élevés que l'an dernier. Le taux de

prélèvement des jeunes est de 19 % et n'a jamais été aussi bas depuis plusieurs années. Il est largement dessous des 33 % minimum recommandés (règle des trois tiers). Le tir préférentiel du brocard reste malheureusement assez fréquent au détriment de l'équilibre des populations. Les statistiques sur le tir aux plombs n'ont pas été communiquées cette année.

La sécheresse aura probablement des répercussions sur la survie des jeunes. Il convient néanmoins de continuer à les réaliser car le report des prélèvements sur la catégorie des adultes peut engendrer une réduction significative des effectifs au cours des prochaines années. Ce phénomène avait été observé dans de nombreux départements après la sécheresse de 2003.

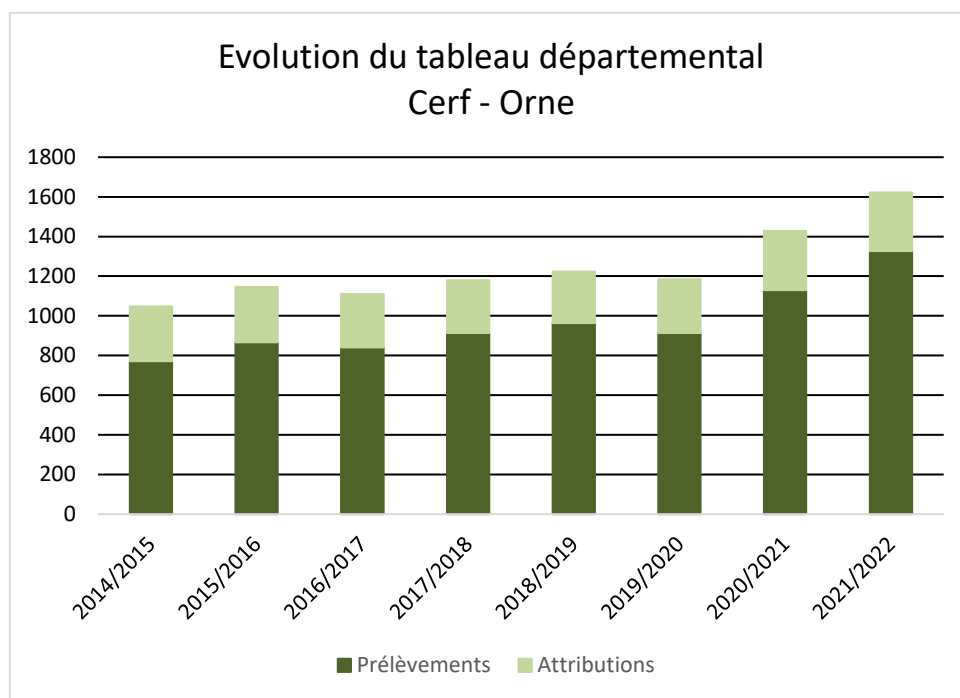
Modes de chasse

Les modes de chasse pratiqués sont de plus en plus diversifiés dans le département. Cette année, 10 % des grands cervidés et 5 % des chevreuils ont été réalisés à l'approche ou à l'affût.



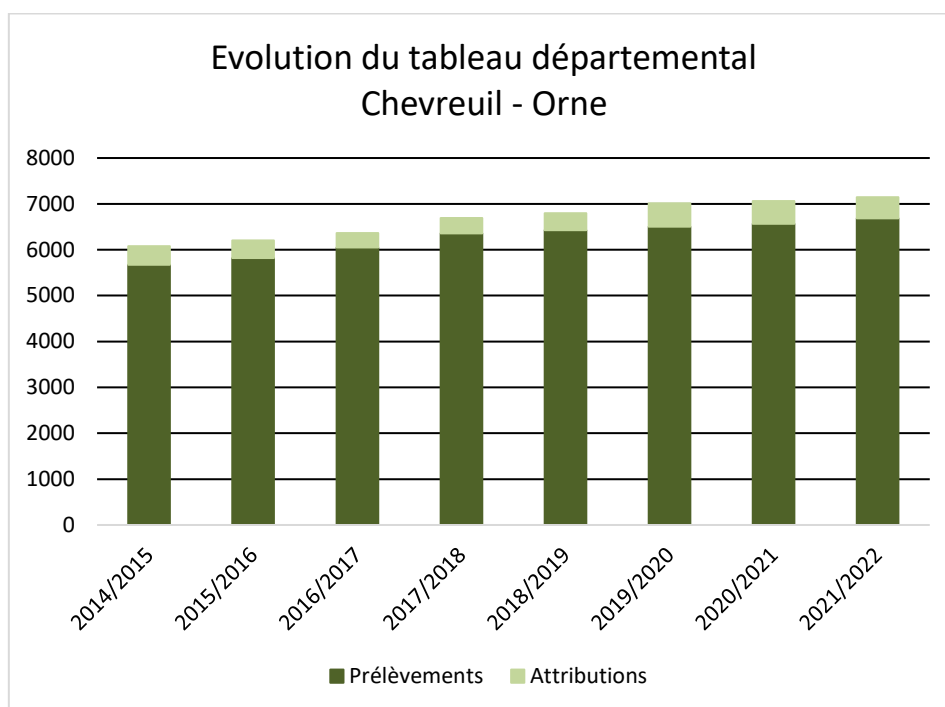
	Prélèvements
2014/2015	2973
2015/2016	3203
2016/2017	3915
2017/2018	4539
2018/2019	4914
2019/2020	4652
2020/2021	4774
2021/2022	4550

Poids	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
< 50 kg	55 %	53 %	55 %	57 %	49 %
> 50 kg	45 %	47 %	45 %	43 %	51 %
Sexe ratio					
mâles	56 %	56 %	56 %	56 %	58 %
femelles	44 %	44 %	44 %	44 %	42 %
Biotope					
Bois > 3 ha	70 %	70 %	67 %	81 %	78 %
Plaine ou bois < 3 ha	30 %	30 %	33 %	19 %	22 %
Type de chasse					
vènerie	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %
à l'approche	1 %	1 %	2 %	3 %	1 %
en battue	89 %	9 %	91 %	93 %	90 %
à l'affût					1 %
devant soi	9 %	8 %	7 %	4 %	7 %



	Attributions	Prélèvements	% réel.
2014/2015	1047	771	74%
2015/2016	1146	867	76%
2016/2017	1111	841	76%
2017/2018	1179	914	78%
2018/2019	1224	964	79%
2019/2020	1184	914	77%
2020/2021	1428	1129	79%
2021/2022	1622	1326	82%

Age	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
< 1 an	37 %	34 %	31 %	33 %	35 %
> 1 an	63 %	66 %	69 %	67 %	65 %
Sexe ratio					
mâles	54 %	52 %	52 %	51 %	50 %
femelles	46 %	48 %	48 %	49 %	50 %
Type de chasse					
vènerie	2,7 %	2 %	2 %	1,2 %	2 %
à l'approche	3,6 %	5 %	5 %	2,3 %	9 %
en battue	92,8 %	92 %	91 %	94,4 %	88 %
à l'affut		1 %	2 %	1,8 %	1 %



	Attributions	Prélèvements	% réal.
2014/2015	6075	5672	93%
2015/2016	6201	5823	94%
2016/2017	6361	6048	95%
2017/2018	6690	6355	95%
2018/2019	6796	6429	95%
2019/2020	7016	6505	93%
2020/2021	7063	6569	93%
2021/2022	7145	6682	94%

Age	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
< 1 an	29 %	26 %	22 %	26 %	19 %
> 1 an	71 %	74 %	78 %	74 %	81 %
Sexe ratio					
mâles	59 %	59 %	59 %	59 %	58 %
femelles	41 %	41 %	41 %	41 %	42 %
Type de chasse					
vènerie	0,1 %	0 %		0,1 %	0 %
à l'approche	5,9 %	6 %	6 %	5,1 %	4 %
en battue	92,9 %	94 %	93 %	93,6 %	95 %
à l'affût					1%
devant soi			1 %		1%
Munitions utilisées					
à balle	64 %	69 %	69 %	?	?
à plomb	36 %	31 %	31 %	?	?

Actualités réglementaires

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département suite à la parution de l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2022/2023. Les arrêtés préfectoraux font foi et restent les documents de référence en particulier s'ils sont mis à jour.

Période d'ouverture générale : du 25 septembre 2022 au 28 février 2023

Horaire de chasse en battue :

- du 26 septembre 2022 au 29 octobre 2022 : de 9 h à 19 h
- du 30 octobre 2022 au 28 février 2023 : de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil à Alençon)

Horaire de chasse individuelle :

- une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher

Dates des conditions spécifiques :

- Ouverture de la chasse individuelle du brocard et du faon de chevreuil sur autorisation individuelle : 1^{er} juin 2022
- Ouverture de la chasse individuelle du cerf, daguet, et jeune de moins d'un an sur autorisation individuelle : 1^{er} septembre 2022
- Ouverture de la chasse individuelle du sanglier sur autorisation individuelle : 1 juin 2022
- Ouverture de la biche et de la chevrette : 16 octobre 2022 (au lieu du 1^{er} novembre)
- Chasse du sanglier suspendu le vendredi en dehors des zones boisées, sauf dans les massifs de Bellême (sous massif 2) et de Longny (sous massifs 1 et 3) où il est classé espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) : du 15 novembre 2022 au 28 février 2023

Plan de gestion du sanglier

Pendant la période d'ouverture anticipée et pendant l'ouverture générale de la chasse, tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. La déclaration doit se faire dans les 48 h (carton ou site internet).

Ouverture de la chasse individuelle du sanglier

Pour la période du 1^{er} juin 2021 à l'ouverture générale, la chasse au

sanglier pourra être pratiquée à l'affût et à l'approche sur autorisation préfectorale individuelle, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. L'autorisation individuelle est délivrée sous les conditions suivantes :

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher
- le tir des laies suivées est interdit

- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité
- le titulaire du droit de chasse (ou son(s) délégué(s) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle

Ouverture anticipée de la chasse collective du sanglier

Des modifications ont été apportées et la date du 15 août n'est plus valable pour l'ensemble du département.

Pour la période du 15 août 2022 à l'ouverture générale de la chasse, la chasse au sanglier peut être pratiquée en battue, uniquement dans les cultures (céréales, maïs, protéagineux) seulement dans les massifs où l'espèce est classée ESOD.

Pour la période du 1^{er} septembre 2022 à l'ouverture générale de la chasse, la chasse du sanglier pourra être pratiquée en battue, uniquement dans les cultures (céréales, maïs, protéagineux) sur l'ensemble du département.

Les tireurs sont postés dans une zone de 30 mètres autour de celles-ci pour favoriser le tir, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. Chaque battue comportera un nombre minimal de 5 chasseurs. Il ne pourra être prélevé que cinq animaux par battue.

Le responsable de la battue devra déclarer celle-ci à la fédération départementale des chasseurs de l'Orne, 24 heures avant la battue et, lorsque celle-ci a lieu un dimanche, 48 heures, avant, uniquement par courriel.

Déclaration des espèces au plan de chasse

Le titulaire du plan de chasse devra le déclarer obligatoirement dans les 48 heures suivant sa réalisation par télédéclaration ou avec le carton papier.

Bracelets

Il est autorisé d'utiliser un bracelet « cerf » sur un daguet. Il est autorisé d'utiliser un bracelet « biche » pour marquer un JC-JB uniquement si le plan de chasse « biche » est réalisé à hauteur du minimum notifié.

Le bracelet « daguet » est reconduit sur les massifs d'Andaines, Ecouves, St Evroult, Longny. Les parties domaniales des massifs d'Andaines et d'Ecouves ne sont pas soumises au bracelet « daguet »

Contrôle des plans de chasse

Les trophées de cerfs et daguets doivent être présentés à l'exposition de trophées.

Les têtes de biche et de jeunes cerfs-jaunes biches (JC-JB) devront être conservées pendant 8 jours.

Pour le massif de Gouffern (sous massif 3), les têtes de chevreuil devront être conservées en peau pendant 8 jours.

Prélèvements des sangliers dans les CIPAN

Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs.

Grande Faune

Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses à cotés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique, les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles, les armes et la balistique, les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier, les arts et collections liées à la culture cynégétique, le coin lecture, les trophées remarquables.

Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des AD avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoe.

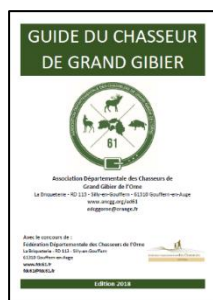
Les non-adhérents peuvent également s'abonner en souscrivant leur abonnement sur le site internet de l'ANCGG.

Des exemplaires gratuits sont disponibles. N'hésitez pas !

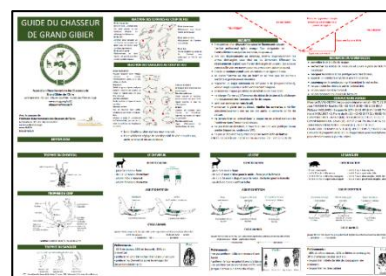
80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 30 € !



Boutique de l'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo
avec schéma explicatif :
5 € les 2, 20 € les 10

Annuaire

COTATEUR :

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

Matthieu COUSTY - 06 03 72 91 95

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Anthony BOISSEAU (ANCRR) - Le Mage (61) - 06 70 94 50 38

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.